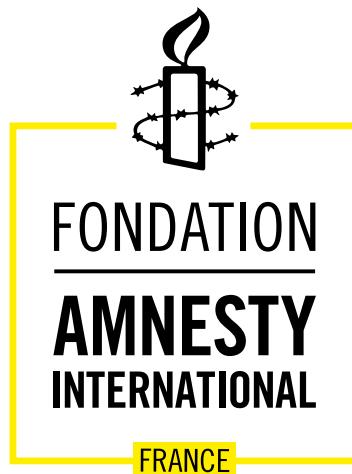


sous l'égide de la Fondation Paris Diderot

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2018





sous l'égide de la Fondation Paris Diderot

1 LA FONDATION

La Fondation Amnesty International France, créée fin 2016 sous l'égide de la Fondation Paris Diderot, a pour mission de développer des projets innovants en matière d'éducation aux droits humains selon les priorités d'Amnesty International et de contribuer à améliorer les pratiques d'Amnesty International France.

La Fondation finance des projets d'analyse, de recherche, de sensibilisation et de formation aux droits humains et défend un monde dans lequel chacun a les mêmes droits.

Elle initie donc régulièrement le financement de projets sélectionnés à partir d'appels à projets. Ces projets peuvent être présentés par des structures salariées, politiques et militantes de l'association Amnesty International France ou par des structures extérieures en adhésion avec les valeurs de la Fondation.

Les projets doivent s'inscrire dans le cadre de la stratégie d'éducation aux droits humains d'Amnesty International France et présenter un caractère innovant en termes de méthodes, de support ou de cibles.

La Fondation Amnesty International France partage des valeurs communes avec sa fondation abritante, la Fondation Paris Diderot. Celle-ci œuvre en effet à la création de nouveaux espaces de dialogue et d'interconnexion entre les savoirs, en soutenant des projets interdisciplinaires qui souhaitent apporter une réponse globale et plus humaine aux enjeux d'aujourd'hui.



Ce partenariat permet d'accompagner et de soutenir des projets innovants dans le domaine de la formation, l'éducation aux droits humains, et l'amélioration des pratiques militantes par une réflexion prospective.

► VALEURS ET PRINCIPES

La Fondation Amnesty International France est guidée par les principes de solidarité internationale, d'indépendance, de respect de l'universalité et de l'indivisibilité des droits humains, de responsabilité, de recherche d'efficience et d'actions en faveur de l'accès à l'information et à la formation pour tous.



Atelier avec l'Ecole de la 2^{ème} Chance de Cergy (95), avril 2018 / © AIF

► Processus de sélection des projets

Au cours de l'année 2018, la Fondation Amnesty International France a lancé deux appels en vue d'identifier et de financer des projets de sensibilisation et de formation à la défense des droits humains.

Ces appels à projets étaient ouverts aux projets portés en priorité par les membres de l'association, les structures locales telles que les Groupes locaux et les Services du Secrétariat national d'Amnesty International France.

Les porteurs de projets pouvaient présenter des partenariats pertinents avec des organismes et acteurs extérieurs afin d'ouvrir les perspectives et d'étendre les capacités d'action de ces projets.

En 2018, l'accent a été mis sur l'éducation aux droits humains (EDH) et le combat contre les discours toxiques. Dans ce cadre, deux axes étaient couverts :

- ▶ faire évoluer le regard et les pratiques en matière de discours discriminatoires ;
- ▶ développer une sensibilisation et une éducation aux droits humains par des méthodes innovantes.

Le comité de sélection des projets, dont les membres ont été nommés par le Comité exécutif de la Fondation Amnesty International France, s'est réuni pour étudier les dossiers reçus à l'issue des appels à projets.

Les critères retenus pour la sélection des projets étaient :

- ▶ le caractère innovant des méthodes, outils ou cibles ;
- ▶ la capacité à généraliser ou à reproduire le projet ;
- ▶ les caractéristiques des bénéficiaires et publics visés tant en taille qu'en diversité ;
- ▶ la capacité à évaluer le projet en termes quantitatifs et qualitatifs, en précisant les indicateurs pertinents pour chaque projet.

Le Comité exécutif a validé le soutien aux 5 projets retenus par le comité de sélection.

Il est prévu pour 2019 de diffuser trois appels à projets.

2

PROJETS SOUTENUS ET PERSPECTIVES

En 2018, grâce à la générosité de ses donateurs bienfaiteurs, la Fondation a soutenu 5 projets émanant des structures locales ou des Services d'Amnesty International France. En 2019, elle projette d'en soutenir davantage, pour faire avancer le respect des droits humains en France.

► Fumigène en campagne

Porté par le Groupe local et l'Antenne Jeunes de Nevers

Ce projet vise à sensibiliser des habitants de milieux ruraux aux discours discriminatoires envers les migrants et les Roms, en impliquant des jeunes. En 2018, plus de 50 jeunes ont ainsi porté des actions telles que : la préparation et l'animation de conférences touchant près de 400 personnes de la région, toutes générations et milieux confondus ; l'immersion en terrain sensible ; la réalisation d'un journal local retraçant ces expériences et donnant la parole aux personnes atteintes dans leurs droits (Roms en Bulgarie et dans la Nièvre, migrants et demandeurs d'asile).

Budget : 23 000 €



Fumigène Nevers © AïtBelkacem / VoirAutrement

► Fréquence droits humains

Porté par le Groupe local d'Evreux

Ce projet vise à faire connaître les droits humains par l'animation de l'émission « Fréquence Droits humains », sur la radio locale « Principe actif ». Les émissions sont toutes enregistrées hors-studio pour toucher de nouvelles cibles et sont animées par les membres du Groupe local et de l'Antenne jeunes. 4 émissions ont été produites entre septembre et décembre et 6 autres sont prévues pour le premier semestre 2019.

Budget : 15 000 €

• •



Slamnesty-Toulouse / © AIF - Mathieu Meunissier

► Slamnesty

Porté par le Groupe local de Toulouse

Favoriser la libre expression et la connaissance des droits humains par des jeunes risquant de subir des atteintes à leurs droits autour d'ateliers artistiques, telle est l'ambition de ce projet, mené pendant l'année scolaire 2018-2019. Des membres du Groupe local interviennent régulièrement avec une artiste slameuse auprès de 35 élèves dans deux classes, d'élèves respectivement en grande difficulté scolaire et primo-arrivants non francophones. Ces rencontres déboucheront sur l'organisation de 2 spectacles de fin d'année.

Budget : 12 000 €



EDH Lutte discours toxiques en ligne © AIF

► Lutter contre les discours toxiques en ligne

Porté par le Service Éducation aux droits humains
Ce projet vise à sensibiliser, former et mobiliser le grand public à la réalité des propos discriminatoires en ligne, notamment sur les réseaux sociaux, et à lui donner les moyens d'agir. En 2018, un module de formation en ligne, gratuit et accessible à tous, a été créé sur la plate-forme amnesty.dokeos.net ; une vidéo *Voir pour comprendre "Les discours toxiques"* a été diffusée sur la chaîne youtube.com/AmnestyFrance et un guide pour s'autoformer a été édité.

Ces deux projets représentent un budget global de 50 000 €

.....

PERSPECTIVES 2019

Amplifier le mouvement, augmenter le nombre et l'envergure des projets soutenus

En 2019, la Fondation se donne pour objectif de financer davantage de projets, et d'en accroître l'envergure. Deux projets, sur les libertés numériques et la culture comme outil de lutte contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, verront notamment le jour grâce au soutien de la Fondation tandis que certains projets financés en 2018 seront déployés et adaptés vers de nouveaux publics.

MERCI À NOS GÉNÉREUX DONATEURS

Nous remercions très chaleureusement l'ensemble des donateurs bienfaiteurs qui nous ont donné les moyens de poursuivre les premières actions initiées dès l'année de lancement de la Fondation.

En 2018, vous êtes 291 à nous avoir fait confiance. Grâce à vous, la Fondation Amnesty International France a pu soutenir de nouvelles actions concrètes et locales d'éducation aux droits humains en France.

**Ensemble, nous construisons une société plus juste et respectueuse de chacun.
Poursuivons notre action en mettant les droits humains au cœur de la conscience collective.**

3

GOUVERNANCE

La Fondation est administrée par un Comité exécutif désormais composé de sept membres.



Comité exécutif de la Fondation Amnesty International France (de gauche à droite) :
Marie-Claire Thirion, Caroline Bonnot, Alain Lesturgez, Martine Monti, Sylvie Brigot-Vilain, Claire Paponneau. © Benjamin Girette

Les membres du Comité exécutif sont :

- ▶ Présidente : Claire Paponneau
- ▶ Vice-Présidente : Martine Monti
- ▶ Administrateurs : Caroline Bonnot, Sylvie Brigot-Vilain, Alain Lesturgez, Marie-Claire Thirion et un poste en cours de désignation via un appel à candidature diffusé aux membres d'Amnesty International France.

Le Comité exécutif initialement composé de cinq membres a en effet souhaité, en 2018, s'élargir à sept membres afin de mieux assumer les tâches qui lui incombent, notamment en matière de gouvernance et de suivi des projets. Cette modification a été actée par avenant à la convention constitutive.

Un(e) représentant(e) de la Fondation Paris Diderot dispose d'une voix consultative lors des réunions du Comité.

Le Comité exécutif se réunit une fois par mois de manière plénière et sa commission « sélection des projets » de manière régulière en fonction du calendrier des appels à projets.

4

RAPPORT FINANCIER

2018 : La Fondation Amnesty International France vous rend des comptes.

Le deuxième exercice de la Fondation présente un résultat consolidé. Les fonds dédiés 2017 ont été versés aux porteurs de projets au cours de l'année 2018, et une partie des fonds collectés en 2018 sont réservés pour le soutien des projets validés au cours de l'année et dont tout ou partie des activités seront réalisées en 2019.

Compte d'emploi des ressources	2017 (en euros)	2018 (en euros)
Ressources privées issues de la recherche de fonds	329 676	310 805
Autres ressources	0	0
TOTAL RESSOURCES	329 676	310 805
Reprise de provisions	0	0
Report des ressources affectées non utilisées et non affectées en début d'exercice	0	232 416
TOTAL PRODUITS	329 676	543 221
Missions sociales en France <i>dont versements projets</i> <i>dont coûts directs</i>	4 604 2 400 2 204	85 990 84 740 1 250
Frais de recherche de fonds	67 958	69 396
Frais de fonctionnement	24 698	17 885
TOTAL EMPLOIS	97 260	173 271
Engagement à réaliser sur ressources affectées	232 416	369 950
Excédent	0	0
TOTAL CHARGES	329 676	543 221

Ressources

310 805 euros ont été collectés par la Fondation Amnesty International France en 2018 auprès des donateurs et permettent d'afficher des ressources stables par rapport à 2017, malgré les inquiétudes que nous avions exprimées au regard de la réforme fiscale de l'ISF. La générosité des donateurs a été exemplaire et a permis d'engager les projets à la hauteur des prévisions.

Emplois

Les dépenses de missions sociales se sont élevées à 85 990 euros. Ces fonds correspondent aux dépenses réalisées en France pour la mise en œuvre des projets à hauteur de 84 740 euros, et 1 250 euros en coûts directs relatifs à la mise en œuvre de la mission sociale, dont notamment le suivi des projets retenus.

Les frais de recherche de fonds ont représenté 69 396 euros, en légère hausse par rapport à l'année de lancement. Si, en 2018, la Fondation a capitalisé sur les supports créés en 2017 et réduit ainsi les frais relatifs aux supports de communication et de collecte de fonds, elle a aussi investi dans des outils permettant

de faciliter le traitement des dons et l'édition des reçus fiscaux, au sein d'un système d'information entièrement sécurisé qui répond à l'évolution de la réglementation pour la protection des données personnelles (RGPD).

Les frais de fonctionnement comprennent les activités de gestion générale de la Fondation et incluent les frais d'abri auprès de la Fondation Paris Diderot, les activités administratives et de comptabilité. Ils se sont élevés à 17 885 euros.

Les fonds dédiés, à hauteur de 369 950 euros sont destinés à financer les activités des projets validés en 2018, dont la mise en œuvre sera effective au cours de l'année 2019, ainsi que les projets qui seront sélectionnés dans le cadre des appels à projets. Au 31 décembre 2018, les engagements de financement de projets s'élèvent à 153 377 euros.

En l'absence de risques ou litiges éventuels à couvrir, il n'est constitué aucune provision pour risques au 31 décembre 2018.

Bilan actif (en euros)		Bilan passif (en euros)	
Actif immobilisé	0	Fonds associatif et réserve Provisions pour risques et charges	0 0
Actif circulant	394 478	Fonds dédiés Dettes	369 950 24 528
TOTAL ACTIF	394 478	TOTAL PASSIF	394 478

5

BILAN 2018 ET PERSPECTIVES 2019

Les deux premières années d'existence de la Fondation ont été riches d'enseignements tant sur le suivi des projets qu'elle finance que sur l'adaptation aux défis rencontrés dans le cadre de la levée de fonds du fait de l'évolution de la fiscalité en France, alors que les besoins en matière de sensibilisation aux droits humains vont croissants.

L'équipe de la Fondation assure un suivi régulier de la mise en œuvre des projets financés et en rend compte de façon régulière et transparente aux donateurs.

Après analyse des premiers résultats des projets, nous étudions les pistes de généralisation possibles afin de déployer les actions dans d'autres régions ou secteurs et ainsi essaimer les avancées concrètes et les réalisations pour augmenter le nombre de bénéficiaires. En parallèle, nous encourageons l'utilisation des nouvelles technologies : c'est ainsi qu'une formation a été mise en ligne auprès du grand public pour que toujours plus de personnes agissent contre les discours toxiques.

Malgré les effets de la réforme fiscale avec la création de l'impôt sur la fortune immobilière et les conséquences indirectes de baisse de revenus pour le secteur des fondations en France, nous avons réussi à consolider la collecte de la Fondation Amnesty International France

sur cette deuxième année et toute l'équipe souhaite remercier chaleureusement les personnes qui ont rendu cela possible.

En 2019, nous comptons sur le renouvellement de leur soutien pour nous permettre d'aller encore plus loin, et espérons bien sûr gagner de nouveaux bienfaiteurs à notre cause.

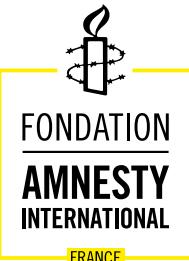
Le financement affecté de projets représente un enjeu fort pour le développement de notre collecte et nous souhaitons faire évoluer dans l'année 2019 nos offres de sollicitation de manière à ce que chacun de nos donateurs puisse ainsi orienter son don vers une action spécifique dont il pourra suivre la progression et en connaître les résultats.

Toute l'équipe de la Fondation se mobilise pour rendre plus efficaces les actions de formation et d'éducation aux droits humains.

Grâce au soutien de tous, la Fondation contribue à construire une société plus humaine et plus respectueuse des droits humains.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter **Audrey Roy**, responsable des relations donateurs

 01 53 38 66 39  aroy@amnesty.fr  amnesty.fr/fondation



sous l'égide de la Fondation Paris Diderot

SOUTENEZ LA FONDATION AMNESTY INTERNATIONAL FRANCE

OUI Je souhaite contribuer aux actions de la Fondation Amnesty International France.

500 € **1 000 €** **5 000 €**

Montant libre : €

Mes coordonnées :

M. Mme

Nom

Prénom

Adresse

Code postal Ville :

J'accepte de recevoir des informations de la Fondation Amnesty International France à l'adresse e-mail ci-dessous. Je reste libre de demander à tout moment la cessation de ces envois.

E-mail (en majuscules) :

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de :
Fondation Amnesty International France

Si vous êtes redéuable de l'IFI, vous pourrez déduire de votre impôt 75 % de votre don à la Fondation Amnesty International France, dans la limite de 50000 € par an. Si vous n'êtes pas redéuable de l'IFI, votre don est déductible à 66 % de votre impôt sur le revenu. Nous vous ferons parvenir un reçu qui vous permettra de bénéficier de votre déduction fiscale.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé et sécurisé par Amnesty International France (AIF), à des fins de traitement administratif de votre don et de votre reçu fiscal, pour répondre à vos demandes, pour vous communiquer des informations en lien avec notre mission ou faire appel à votre engagement. Le responsable de traitement est AIF, Association Loi 1901, dont le siège social est situé au 76 bd de la Villette, 75940 Paris Cedex 19. AIF est représentée par Cécile Coutriou, sa Présidente. Elles sont destinées au secrétariat administratif de la Fondation d'AIF et aux tiers mandatés par celle-ci. Vos données personnelles sont hébergées sur des serveurs informatiques situés en Europe et aux Etats-Unis. Des règles assurant la protection et la sécurité de ces données ont été mises en place. Elles sont disponibles sur simple demande adressée à la Fondation. Ces informations sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées. Conformément à la loi « informatique et libertés » et à la réglementation européenne, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de restriction et d'opposition au traitement des données vous concernant, ainsi qu'un droit à la portabilité en contactant : Fondation Amnesty International France – Secrétariat administratif – 76 bd de la Villette 75940 Paris Cedex 19 – 01 53 38 65 65 – fondation@amnesty.fr. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Si vous ne souhaitez pas recevoir de sollicitations de notre part, merci de cocher cette case.

Bon à renvoyer sous enveloppe affranchie à :

Fondation Amnesty International France - Secrétariat administratif - 76 boulevard de la Villette - 75940 Paris Cedex 19